



association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur verein freiburger mittelschullehrpersonen

Fribourg, le 31 mai 2021

Communiqué de presse :

Nouveau règlement sur l'enseignement secondaire supérieur : la décision du Conseil d'Etat manque de courage

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

En mars de l'année dernière, l'AFPESS, en collaboration avec divers partenaires, a présenté une pétition comportant près de 3 000 signatures. Cette pétition demandait une taille maximale de classe de 24 élèves (au lieu de 27), une taille moyenne de classe de 21 élèves (au lieu de 22) et de 16 élèves (au lieu de 17) pour les cours facultatifs. Ces revendications étaient très modérées et allaient bien moins loin que celles, par exemple, formulées par l'organisation faîtière suisse des professeurs de gymnase SSPES (maximum 22, moyenne 20, voir : <https://cutt.ly/Zno5V3H>). A ce propos, jusqu'en 1991, les classes du gymnase fribourgeois comptaient au maximum 25 élèves. Les conditions actuelles sont donc pires qu'il y a 30 ans.

Malgré cela, le Conseil d'Etat n'a pas jugé nécessaire de répondre, même partiellement, à la demande largement soutenue de meilleures conditions d'apprentissage et de travail. En sa séance du 26 mai 2021, il a adopté le nouveau règlement relatif à l'enseignement au secondaire supérieur sans y changer les effectifs de classes. Nous trouvons cette décision à la fois incompréhensible et décevante. Le Conseil d'Etat l'a justifiée par les coûts estimés à 3,5-4 millions de francs, la cohérence souhaitée avec les maxima (encore plus élevés !) du secondaire I et les discussions de la commission parlementaire du Grand Conseil en automne 2018.

Nous opposons à ces arguments le fait qu'une solution de compromis aurait sans doute engendré des coûts nettement inférieurs. De plus, il n'est pas très convaincant de justifier les conditions cadres à un niveau scolaire par la situation encore plus problématique à un autre niveau. La référence à la commission parlementaire passe à côté de l'essentiel : il aurait été de la responsabilité du directeur de l'éducation de plaider en faveur de la réduction de la taille des classes au sein de la commission et du Grand Conseil. Et ce d'autant plus que les réponses des partis à la consultation sur la loi sur l'enseignement au secondaire supérieur montrent qu'une majorité au Grand Conseil aurait pu être trouvée sur cette question. Vouloir c'est pouvoir, l'inverse est aussi vrai.

Il reste un arrière-goût amer et le constat que les investissements dans l'éducation sont promis sur les affiches électorales et dans les programmes des partis, mais que leur mise en œuvre concrète échoue en raison d'une perspective purement financière. Alors, quelles sont les victimes de cette décision ? Tout d'abord, les élèves des collèges fribourgeois, dont les conditions d'apprentissage n'ont pas été améliorées, et ensuite, les jeunes enseignants formés à l'Université de Fribourg, pour lesquels des classes nouvellement ouvertes auraient permis d'entrer dans la vie active. Les universitaires d'aujourd'hui et de demain paient le manque de clairvoyance du directeur de l'éducation et du Conseil d'Etat – ce n'est pas à cela qu'une politique d'éducation pérenne ressemble.

En vous remerciant de relayer ces informations auprès de votre public et en restant volontiers à votre disposition pour toute question, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, nos salutations les meilleures.

Pour le comité de l'AFPESS

Urs Schneider, co-président

Contact : 078 719 58 19

president@afpess.ch